



Préemption d'un terrain

Par Visiteur

Bonjour,

Quelques jours après avoir signé la promesse de vente du terrain que je souhaite acquérir, le Notaire m'informe que la Mairie envisage de préempter ce terrain.

A ma lettre, le Maire répond qu'il construira sur ce terrain plusieurs maisons (au lieu d'une) et que cette préemption se fait dans le cadre de la loi ZAN.

Ce terrain est plutôt étroit et long, il était possible de bâtir deux maisons mais pas trois.

Je suppose que le Maire utilisera une large bande de terrain voisine du mien (et qui est propriété de la commune) pour construire les trois maisons.

J'ai du mal à comprendre pourquoi faire davantage de maisons sur un terrain est compatible avec moins d'artificialisation des sols!

Ce terrain est situé dans une commune rurale .

Je me demande si cette préemption est abusive, ce qui me laisse l'espoir de défendre mon droit.

?Merci pour votre attention.

Par rives

Ce matin je constate que les deux réponses à ma question et mes deux réponses ont été effacées sans préavis

Par yapasdequoi

cf

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/preemption-d-un-terrain-t43944.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/preemption-d-un-terrain-t43944.html[/url]